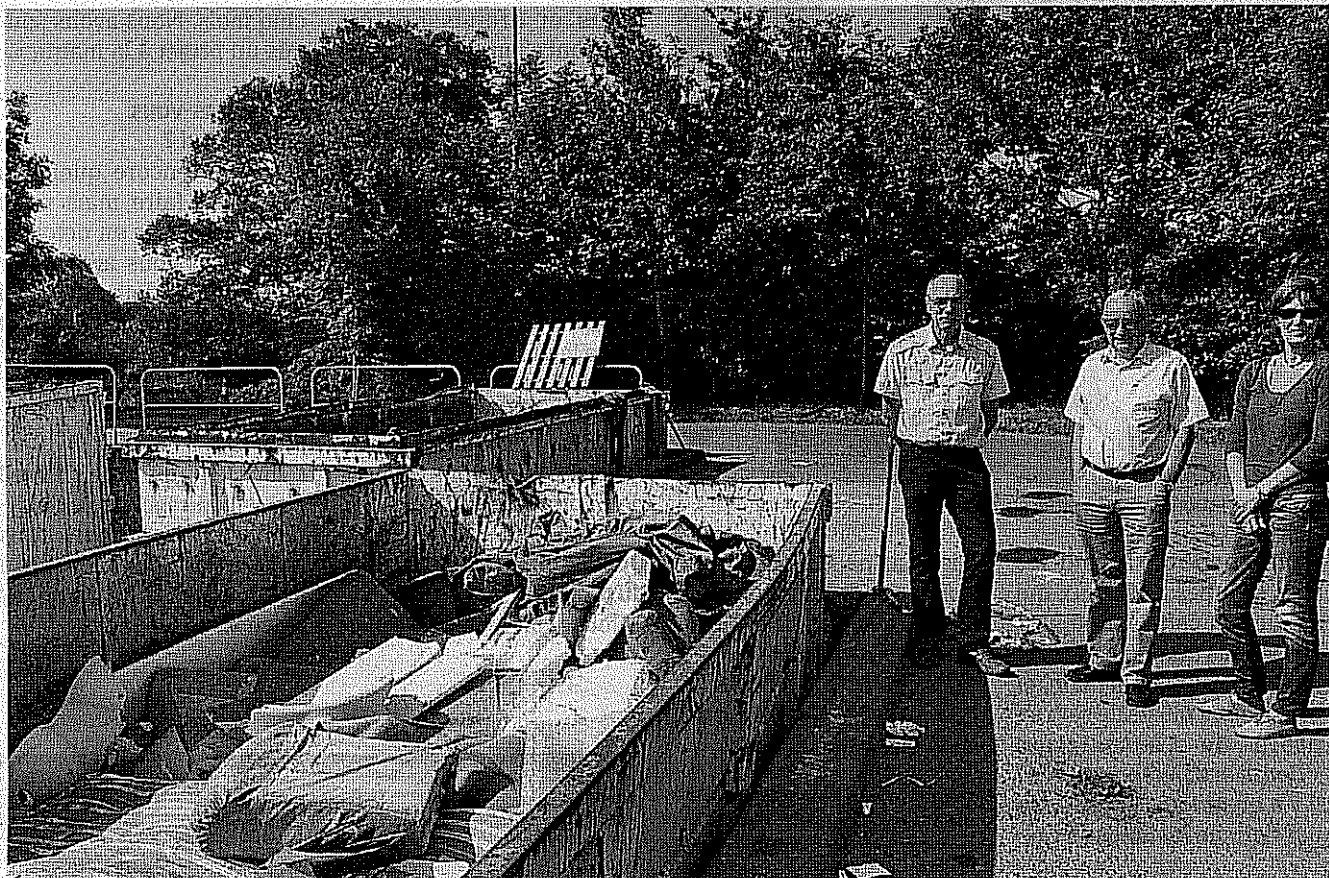


Inciter à moins jeter



Le but de l'opération, sensibiliser les habitants à leur gestion des déchets

D'ici un an, les tarifs de la collecte des OM dépendront en partie de la fréquentation de ramassage des bacs.

Depuis ce lundi 4 juin, la collecte sélective des ordures ménagères est entrée dans une période de test pour 6 mois. « C'est-à-dire qu'elle est sans conséquence économique pour l'usager dont la facture sera inchangée jusqu'au 1er janvier 2013 : un test à blanc en quelque sorte », explique le président de la Communauté de communes, Bernard Morilleau.

Pourquoi changer ?

D'abord parce que le CET (centre d'enfouissement technique) des Six-Pièces est fermé. La contractualisation avec l'usine d'incinération Arc-en-ciel (qui gère aujourd'hui les déchets de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz) pèse assez lourdement sur le budget. Ensuite, pour mar-

quer un coup d'arrêt à l'envolée annuelle de la redevance ordures ménagères et rentrer dans les clous du Grenelle de l'environnement en imposant une part incitative dans la redevance avant le 1^{er} janvier 2015. Le but de cette opération est évidemment de maîtriser les volumes de déchets et de responsabiliser les usagers qui, pour bien faire, ne doivent présenter au ramassage qu'un bac plein (celui à couvercle vert).

Ce qui a déjà changé

Le verre et le papier ne sont

plus collectés à domicile et doivent faire l'objet d'apports volontaires à la soixantaine de colonnes déployées sur le territoire depuis le 1^{er} janvier. Une équipe de douze ambassadeurs du tri est passée dans les foyers informer de la mise en place de ce nouveau mode de collecte, et pucer les bacs à couvercle vert. Dernièrement un calendrier de collecte sélective a été distribué. Par contre, la collecte pour les déchets recyclables (bac à couvercle jaune) reste inchangée : tous les 15 jours

à domicile.

Le calendrier à venir

Jusqu'au 31 décembre, période de simulation de la facturation qui reste inchangée et utilisation du nouveau calendrier de collecte. 1^{er} janvier 2013, démarrage de la facturation « au réel » selon la grille tarifaire remise lors du puçage des bacs. 2^e quinzaine de janvier 2013, remise de la facturation fictive de la période de simulation précitée.

Tél. 02 40 02 65 14, ou www.coeurpaysderetz

Bon à savoir

Pas figé. « La grille tarifaire n'est pas figée, et susceptible d'être modifiée. La facturation sera désormais faite pour 6 mois. L'objectif étant de présenter son bac plein, les usagers qui le présenteront toutes les 3 semaines seront plutôt gagnants, à l'échelle de tous les 15 jours et paieront un peu plus s'ils le présentent toutes les semaines. Les premiers chiffres sont plutôt encourageants, avec une baisse de 5 % des tonnages », observe Jean-Paul Roullit, vice-président de Cœur Pays de Retz

en charge de l'environnement » et laissent augurer, en moyenne, une baisse des facturations. Le début d'année 2012 a permis de constater une augmentation non négligeable du tonnage « tout venant ». Afin de suivre la fréquentation, les dépôts et les enlèvements dans les deux déchetteries de la communauté de communes (Launay à Rouans et le Pont Béranger à Saint-Hilaire-de-Chaléons), un système de contrôle d'accès par barrière et lecteur de badge va être mis en place en 2013 ».